
THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA

Conseil d'administration du CMFC

Décisions/directions et impacts

Les 21 et 22 JUIN 2018

Liste des motions du Conseil

Soins d'urgence dans les milieux ruraux	1
Désignation spéciale : Compétences avancées en chirurgie	1
Outils de pratique	2
Opioides : Engagement du CMFC dans la lutte contre la crise des opioïdes	2
Développement professionnel continu (DPC)	3
Amélioration continue de la qualité (ACQ)	4
Révision du Plan stratégique de 2017 à 2022 du CMFC	5
La politique du CMFC sur les conflits d'intérêts	5
Le Code de conduite des administrateurs du Conseil du CMFC	6
Mise en candidature et élection des administrateurs du Conseil pour 2018-2019	6
Suivi après le Forum annuel du CMFC tenu en mai 2018.....	7
Comités	7
Finances	7

1^{er} BUT :

ÉTABLIR DES NORMES POUR FORMER DES MÉDECINS DE FAMILLE ET LES AIDER À MAINTENIR LEURS COMPÉTENCES

Soins d'urgence dans les milieux ruraux

Le 18 juin 2018, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO) ont publié un énoncé conjoint dans lequel ils réitéraient tous deux leur engagement à maintenir les normes les plus élevées dans l'exercice de la médecine. L'OMCO a modifié son document sur les attentes afin de reconnaître l'expérience acquise par les médecins de famille dans les services d'urgence urbains comme étant suffisante pour répondre aux critères exigés afin d'offrir des soins d'urgence dans une pratique en milieu rural ; ce qui comprend également les nouveaux diplômés d'un programme de résidence en médecine de famille. L'OMCO croit que ce changement appuiera les normes attendues en matière de soins pour les patients en Ontario, tout en éliminant des obstacles au recrutement de médecins dans les collectivités rurales et éloignées.

Cet énoncé et cette modification sont le produit d'efforts importants déployés par le CMFC, l'OMCO, le Collège des médecins de famille de l'Ontario (CMFO) et la Société de la médecine rurale du Canada (SMRC) dans le but de répondre aux inquiétudes exprimées par nos membres. Cela montre comment un enjeu surgissant dans une province peut toucher de façon plus générale le champ d'activité de la médecine familiale.

Vous pouvez consulter le [document révisé de l'OMCO](#) ainsi qu'une [FAQ](#) (en anglais seulement).

Désignation spéciale : Compétences avancées en chirurgie

En juin 2017, le Conseil d'administration du CMFC a approuvé une désignation spéciale qui pourra être utilisée par les médecins de famille qui obtiennent et maintiennent un Certificat de compétence additionnelle (CCA) en compétences avancées en chirurgie : CCMF (CAC) ou MCMF (CAC). Au moment d'établir les priorités pour l'évaluation de la compétence, il est devenu clair que les médecins de famille possédant des compétences avancées en chirurgie se divisent en deux groupes. D'une part, cela s'explique par des divergences régionales et, d'autre part, par l'existence de deux différents types de programmes de formation. Puisqu'il est important de permettre aux femmes d'accoucher près de chez elles, la décision a été prise d'ajouter une seconde désignation spéciale, CCMF (CCO) ou MCMF (CCO), qui sera remise aux médecins de famille possédant des compétences en accouchement par césarienne. De plus, cet ajout permet au public, aux ordres des médecins et aux collègues médecins d'avoir une idée plus précise de l'ensemble de compétences que possèdent les détenteurs de ces désignations. Cette recommandation s'appuie sur des consultations avec des membres et d'autres spécialistes du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (le Collège Royal).

Plus tard cette année, les membres pourront soumettre une demande en ligne pour obtenir ces CCA. De plus amples renseignements seront communiqués à ce moment-là.

2^e BUT : RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS DE NOS COMMUNAUTÉS

Outils de pratique

Le CMFC créera des outils de pratique, du contenu éducatif et des ressources basés sur les priorités articulées par nos membres. Deux experts des données cliniques (EDC) participeront à ce processus : l'un travaillant au sein du CMFC ; et l'autre, du groupe PEER de l'Université de l'Alberta. Les EDC feront équipe avec des médecins-conseils et des membres bénévoles du CMFC, plus précisément nos Communautés de pratique en médecine familiale, dans le but de renforcer nos capacités d'évaluation des données probantes, de rédaction médicale et de transfert des connaissances. Le CMFC collaborera également avec les sections provinciales et les universités pour veiller à la complémentarité des nouvelles ressources. Soyez à l'affût, car des activités interactives de DPC axées sur divers types de pratique variés seront bientôt offertes en ligne.

DÉPARTEMENT DES PROGRAMMES ET DU SOUTIEN À LA PRATIQUE

QUE le Conseil approuve la vision d'établir, au sein du département des Programmes et du Soutien à la pratique, une équipe spécialisée sur le Transfert des connaissances et outils (TCO) qui aura le mandat de créer pour les médecins de famille et leurs équipes une source fiable de ressources cliniques et de contenu éducatif d'une qualité et d'une pertinence exemplaires dans le but d'améliorer les soins offerts à la population canadienne.

FINANCEMENT DE LA PHASE I : NOUVELLES CAPACITÉS DE CRÉATION DE CONTENU : EXPERTS DES DONNÉES CLINIQUES

QUE le Conseil approuve l'utilisation d'une somme de 1,165 million de dollars, puisée à même la Réserve pour les initiatives stratégiques au cours d'une période de 3 ans, allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, afin de soutenir la **phase 1** des travaux de l'équipe spécialisée sur le Transfert des connaissances et outils (TCO) ;

ET QUE, lors de la phase 1, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le groupe PEER en Alberta, un bassin de ressources humaines soit mis en place pour générer du contenu éducatif et des outils de pratique, et pour favoriser la collaboration avec les médecins de famille participant au transfert des connaissances.

Opioides : Engagement du CMFC dans la lutte contre la crise des opioides

Bon nombre d'organisations et d'établissements, y compris les sections provinciales du CMFC, sont impliqués à divers degrés dans la lutte contre la crise des opioides. Collaborant avec plusieurs de ces organismes qui coordonnent leurs efforts en ce sens, le CMFC peut mettre à profit son expertise afin de contribuer à l'éducation et aux revendications à l'égard des opioides.

MISE À JOUR DES ENGAGEMENTS DU CMFC CONCERNANT LA « DÉCLARATION CONJOINTE SUR LES MESURES VISANT À REMÉDIER À LA CRISE DES OPIOÏDES » DE SANTÉ CANADA

QUE le Conseil approuve une nouvelle liste (2018) des engagements du CMFC qui portent sur les activités actuelles visant la prescription d'opioïdes et les troubles de consommation d'opioïdes, pour soumission à Santé Canada ;

ET QUE le Conseil approuve le retrait de la liste de 2016 des engagements du CMFC soumise à Santé Canada antérieurement ;

ET QUE cette initiative s'inscrive dans notre travail visant l'éducation et la défense des intérêts dans le contexte plus large de cette crise en santé publique.

Développement professionnel continu (DPC)

La déclaration de consensus de l'International Academy for CPD Accreditation a reçu l'appui du Collège royal et de l'Accreditation Council for Continuing Medical Education des États-Unis ainsi que celui d'autres organisations européennes liées au DPC. Le CMFC est membre de l'International Academy for CPD Accreditation. Nous donnerons également notre appui.

DÉCLARATION DE CONSENSUS SUR L'INDÉPENDANCE ET LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

QUE le CMFC appuie la déclaration de consensus publiée par l'International Academy for CPD Accreditation intitulée « Consensus Statement for Independence and Funding of Continuing Medical Education (CME)/Continuing Professional Development (CPD) ».

3^e BUT :
**FAIRE LA PROMOTION DE LA VALEUR DES SOINS
OFFERTS PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE**

Amélioration continue de la qualité (ACQ)

En septembre 2018, le CMFC tiendra un Symposium sur l'amélioration continue de la qualité (ACQ), où des chefs de file, des experts, des éducateurs, des cliniciens et des décideurs de partout au Canada seront invités à participer afin d'aider à promouvoir l'ACQ en médecine familiale et en soins primaires. Lors de cet événement de deux jours, organisé conjointement par le CMFC, Qualité des services de santé Ontario, la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé et Réseau-1 Québec, les participants prendront part à plusieurs séances de formation animées, et les dirigeants nationaux seront appelés à prendre des engagements et à adopter des stratégies pour aller de l'avant. Il s'agit d'une des principales activités visant la réalisation des objectifs du Plan stratégique de 2017 à 2022 du CMFC.

**SYMPOSIUM SUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA
QUALITÉ/SÉANCE DE RÉFLEXION DES DIRECTEURS DE
PROGRAMME**

QUE le Conseil approuve qu'un montant de 80 000 \$ soit puisé à même la Réserve pour les initiatives stratégiques afin de couvrir les dépenses liées au Symposium sur l'amélioration continue de la qualité et la séance de réflexion des directeurs de programme.

4^e BUT : RENFORCER NOTRE ORGANISATION AXÉE SUR LES MEMBRES

Révision du Plan stratégique de 2017 à 2022 du CMFC

Le contenu et les progrès du Plan stratégique quinquennal du CMFC doivent être évalués régulièrement afin d'assurer sa pertinence. Le CMFC continue de mettre l'accent sur l'importance de l'engagement des membres et sur la proposition de la valeur offerte aux membres, un point qu'il faut exprimer de façon explicite dans le Plan stratégique de 2017 à 2022. De plus, la notion de « fonctions de l'entreprise », qui couvrait le fonctionnement du CMFC (p. ex., les ressources humaines, les finances), avait besoin d'être bien mise en évidence et mesurée. C'est pourquoi nous en avons créé un but distinct. Ces fonctions organisationnelles sont essentielles à la réalisation effective des objectifs du Plan.

Les quatre buts du CMFC sont les suivants :

- Établit des normes pour former des médecins de famille et les aider à maintenir leurs compétences ; les soutient dans leur pratique
- Répond aux besoins changeants de nos communautés
- Fait la promotion de la valeur des soins offerts par les médecins de famille
- Renforce notre organisation axée sur les membres

La version révisée du Plan stratégique sera mise en ligne sur le site Web du CMFC.

PLAN STRATÉGIQUE DE 2017 À 2022

QUE le Conseil approuve les révisions apportées au Plan stratégique de 2017 à 2022 en date du 1^{er} juillet 2018, qui permettent d'y intégrer plus explicitement la proposition de valeur de l'adhésion et de l'engagement des membres, et qui ajoutent un quatrième but visant à renforcer notre organisation axée sur les membres.

La politique du CMFC sur les conflits d'intérêts

Grâce aux modifications apportées à la politique et au formulaire de déclaration des conflits d'intérêts, la politique du CMFC va au-delà des relations avec le secteur de soins de santé et l'industrie pharmaceutique. Désormais plus permissif, le processus de déclaration a pour but d'encourager les gens à divulguer les conflits potentiels, qu'ils soient réels ou perçus. Une partie de son contenu concerne les candidats aux postes d'administrateurs du Conseil.

Les versions révisées de la politique et du formulaire de déclaration seront distribuées à tous les membres du CMFC qui sont impliqués au sein du Conseil d'administration, des comités, des sections et des groupes de travail.

Vous pouvez consulter la Politique du CMFC sur les conflits d'intérêts sur le site Web au www.cfpc.ca/cfpc-conflict-of-interest-policy.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

QUE le Conseil approuve la *Politique sur les conflits d'intérêts : Divulgence de conflits d'intérêts potentiels, apparents ou réels, des membres du CMFC qui participent (ou qui désirent participer) aux activités de leadership du Collège* en date d'avril 2018, ainsi que le formulaire de déclaration des conflits d'intérêts qui s'y rattache ;

ET QUE le Conseil accepte de revoir et de signer le formulaire d'engagement dès l'approbation des documents susmentionnés ;

ET QUE lesdits documents soient remis aux personnes qui souhaitent poser leur candidature à un poste d'administrateur du Conseil afin qu'elles les voient et remplissent le formulaire au cours du processus de mise en candidature.

Le Code de conduite des administrateurs du Conseil du CMFC

En mettant en place un Code de conduite des administrateurs du Conseil du CMFC, nous souhaitons :

- a) Clarifier les fonctions et les obligations des administrateurs du Conseil ;
- b) Énoncer les comportements inacceptables pour un administrateur du Conseil (en signant l'accord annuel, les administrateurs indiquent qu'ils acceptent, s'ils sont reconnus coupables d'avoir enfreint Code, de démissionner de leur mandat d'administrateur) ;
- c) Décrire les conséquences d'une violation du Code de conduite.

En vigueur dès maintenant, le code s'applique aux administrateurs actuels et sera transmis aux candidats à un poste d'administrateur pour 2018-2019.

Vous pouvez consulter le Code de conduite des administrateurs du Conseil sur le site Web du CMFC au www.cfpc.ca/cfpc-board-director-code-of-conduct.

CODE DE CONDUITE DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL DU CMFC

QUE le Conseil approuve le Code de conduite des administrateurs du Conseil du CMFC en date d'avril 2018, de même que le formulaire d'engagement à adopter une conduite professionnelle des administrateurs du Conseil du CMFC ;

ET QUE le Conseil accepte de lire et de signer le formulaire d'engagement dès l'approbation des documents susmentionnés ;

ET QUE lesdits documents soient remis aux candidats aux postes d'administrateurs avant l'élection.

Mise en candidature et élection des administrateurs du Conseil pour 2018-2019

1. Le Conseil a approuvé les recommandations du Conseil des mises en candidature pour pourvoir les deux postes vacants d'administrateurs généraux. Le CMFC et son Comité des mises en candidature donneront aux membres du CMFC l'option de choisir parmi plusieurs candidats aux postes d'administrateur ceux pour qui ils souhaitent voter. Cette nouvelle procédure, qui sera mise à l'essai pendant deux ans, en 2018 et 2019, a été élaborée à la

demande de membres qui désiraient plus de choix dans la sélection des membres du Conseil d'administration.

Le Comité des mises en candidature a reçu 16 candidatures au total pour les deux postes vacants d'administrateurs généraux. Le comité aimerait insister sur le fait que chacun des 16 candidats a présenté une candidature solide. Nous avons confirmé cinq candidats, dont le nom figurera sur le bulletin de vote. Le 5 septembre 2018, les membres seront avisés des noms de ces cinq candidats et recevront des renseignements à leur sujet.

2. Le Conseil a également approuvé les changements à la procédure de nomination du secrétaire-trésorier et de tout administrateur général en poste pour un second mandat.

Suivi après le Forum annuel du CMFC tenu en mai 2018

Le Conseil a étudié la rétroaction de ceux et celles qui étaient présents au Forum annuel ainsi qu'une évaluation de cet événement de deux jours. Le Conseil appuie les recommandations des participants sur la nécessité de mieux faire connaître l'importance des médecins de famille au sein du système de santé et de soutenir les membres du CMFC. Nous communiquerons avec les participants pour faire suite à leurs commentaires.

Comités

Le Conseil a approuvé les versions révisées des mandats du Comité sur le Forum en médecine familiale et du Comité sur l'éducation des patients.

MANDAT DU COMITÉ SUR LE FORUM EN MÉDECINE FAMILIALE

QUE le Conseil approuve le mandat du Comité sur le Forum en médecine familiale, en particulier, les mises à jour relatives aux normes de DPC.

MANDAT DU COMITÉ SUR L'ÉDUCATION DES PATIENTS

QUE le Conseil approuve le mandat du Comité sur l'éducation des patients, plus particulièrement les changements aux sections Responsabilités et Imputabilité et autorité, indiquant que ce comité relèvera du directeur, Programme et Soutien à la pratique.

Finances

Le Conseil a approuvé la version préliminaire du micro-budget de 2018-19.

- **Droits d'adhésion** : Le Conseil a amendé une motion de février 2018 afin de modifier sa date d'entrée en vigueur. Des changements ont été apportés au cycle de renouvellement des adhésions, de sorte qu'à compter du 1^{er} juillet 2020, les droits d'adhésion de tous les membres seront facturés le 1^{er} juillet au lieu de leur mois de naissance.
- **Régime de retraite du personnel** : Le CMFC procédera à une analyse environnementale portant sur l'examen de la rémunération, y compris des salaires et du régime de retraite du personnel.

Veillez écrire un courriel à gcharbonneau@cfpc.ca ou à flemire@cfpc.ca, ou communiquez avec Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique, à sscott@cfpc.ca pour de plus amples renseignements.

Guillaume Charbonneau, MD, CCMF, FCMF

Président et président de la réunion du Conseil d'administration de juin 2018

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ

Directrice générale et chef de la direction